

Message du Conseil communal au Conseil général n°182 du 7 mars 2022

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 193'000.- pour réaliser une mesure partielle du PGA à Sceut.

1. Préambule

En 2021, les Autorités communales ont validé la réhabilitation d'un bâtiment à Sceut. Le maintien de ce bâtiment dans la zone communale d'approvisionnement en eau potable nécessite une adaptation du réseau existant.

Cette réalisation vise à améliorer l'approvisionnement en eau et à renforcer la défense incendie à Sceut secteur Dos le Mont – Corniche.

2. Considérations générales

Le plan général d'approvisionnement en eau potable (PGA) est un outil communal de gestion et un instrument de planification globale visant à garantir une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante ainsi qu'une défense incendie répondant aux normes en vigueur.

Une des mesures du PGA prévoit, dans le futur de boucler le secteur « Dos le Mont » au secteur de la rue des Laivattes via l'ouest de la rue du même nom.

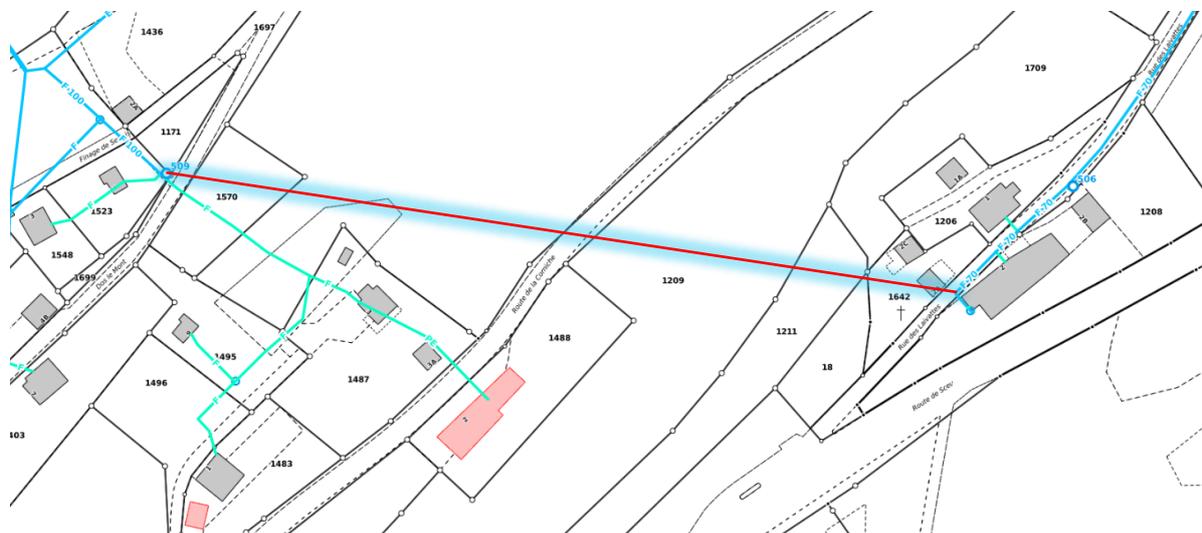


Figure 1 Sceut - tracé schématique

Bien que la mesure soit évaluée en priorité moyenne, la réhabilitation de la bâtisse modifie cette planification. En effet, la configuration actuelle du réseau ne permet plus le respect des règles, ni en matière d'alimentation en eau de ce futur bâtiment, ni en matière de défense incendie. Une nouvelle section de canalisation doit être posée, ce qui permettra en outre de renoncer à plusieurs conduites vieillissantes réalisées à l'époque dans un dessein privé et qui, avec l'évolution du réseau, sont devenues des propriétés communales.

Compte tenu de la géologie particulière du secteur, les Autorités communales ont évalué les coûts en tenant compte de cette spécificité.

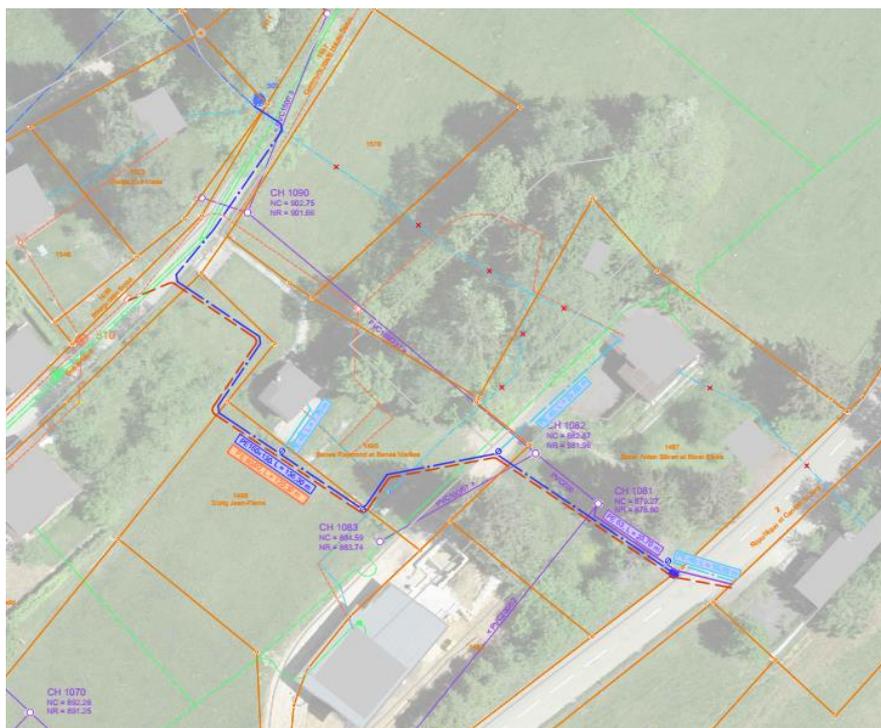


Figure 2 Sceut - Secteur Dos le Mont

3. Procédure

En cas d'acceptation du présent crédit, l'adjudication des prestations d'ingénieurs pourra intervenir au début du mois d'avril. L'établissement du projet, la réalisation d'un appel d'offres, ainsi que le suivi de la réalisation des travaux feront partie intégrante de ces prestations.

4. Délai de réalisation

Début avril 2022 le projet d'ouvrage débutera et les travaux s'enchaîneront rapidement.

5. Coût des travaux et/ou études

Le coût de l'ensemble des mesures prédéfinies est estimé à CHF 193'000.-. Ce montant comprend l'ensemble des coûts nécessaires à l'étude ainsi qu'à la réalisation des travaux, incluant les frais, les divers et imprévus, ainsi qu'une réserve pour « difficultés géologiques ». Présentement, une inconnue demeure du point de vue géologique.

6. Considérations financières

L'investissement brut est de CHF 193'000.-, à charge du financement spécial « approvisionnement en eau (710) ».

Désignation	Montant en CHF
Etude et réalisation du projet	150 000
Service technique – conduite de projet	4 000
Réserve pour difficultés géologiques	25'500
Sous-total	179'500
TVA 7.7% s/ 175 500	13 500
Total général CHF	193 000

Tableau 1 : Source : Services techniques de Haute-Sorne

7. Financement

La dépense à charge du financement spécial est la suivante :

Montant brut d'investissement	CHF	193 000.-
Besoin en financement	CHF	193 000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle sera assumée par le financement spécial, fonction 710 Approvisionnement en eau.

Charge financière - montants en CHF	Charge annuelle en CHF	
Taux d'amortissement comptable	1.25%	2 413
Durée amortissement comptable	80 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		1 930
Total de la charge financière annuelle		4 343

Tableau 2 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

8. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté, de même qu'édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 9 février 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat